

MAIRIE DE NARBONNE

ACCOMPAGNATEUR ADMINISTRATIF



Qui est-ce ?



L'accompagnateur administratif est un agent de la ville qui apporte son aide à tous ceux qui rencontrent des difficultés pour rédiger des courriers ou pour diverses démarches administratives.

Il facilite aussi la communication avec l'administration, notamment : sécurité sociale, allocations familiales, dossiers médicaux...

Quelles sont ses missions ?

► Constitution de dossiers sociaux

- Surendettement
- Sécurité sociale
- Logement
- MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)
- Droits des étrangers (DCEM = document de circulation pour étranger mineur), titre de séjour, regroupement familial, naturalisation..., prise de rendez-vous en Préfecture
- Retraite et complémentaire
- CAF (Caisse d'allocations familiales)

► Accompagnement administratif institutionnel

- Déclaration d'impôts
- Aide juridictionnelle
- Demande d'acte : naissance -en/hors France-, mariage, décès
- Attestation d'accueil
- Recours administratifs divers...

MAIRIE DE NARBONNE

ACCOMPAGNATEUR ADMINISTRATIF



Comment ?

Pour tous renseignements : **04.68.90.31.50** ou **04.68.90.31.38**

Où ?

L'accompagnateur administratif tient des permanences, **sur rendez-vous**, dans les lieux cités ci-dessous :

- **Maison des services** (mairie annexe de Saint-Jean Saint-Pierre),
1 avenue de la Naiade (à droite dans la cour)
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour prendre rendez-vous :

- Ouardia HEBAB-BENMIHOUB : o.benmihoub@mairie-narbonne.fr
- Samira FEKHREDDINE : s.fekhreddine@mairie-narbonne.fr

- **La Maison de Proximité de Razimbaud**, 10 Bd du Roussillon
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour prendre rendez-vous :

- Samira FEKHREDDINE : s.fekhreddine@mairie-narbonne.fr
- Oriane DELLONG : o.dellong@mairie-narbonne.fr

Combien ça coûte ?

Cette démarche est gratuite.